

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 078-217802081-20250625-2025_052-DE



ELANCOURT



BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2025

NOTE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	2
<u>1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES</u>	3
<u>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	4
LES DEPENSES	4
LES RECETTES	4
<u>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	5
LES DÉPENSES	5
LES RECETTES	6

PREAMBULE

Le budget supplémentaire est l'acte par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées, principalement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif.

Le budget supplémentaire est aussi et surtout un budget de report. Au moment du vote du budget primitif 2025, le 5 février 2025, les résultats de l'exercice 2024 n'étaient pas connus.

Aussi le budget supplémentaire intègre d'une part les résultats excédentaires ou déficitaires et d'autre part les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2024.

Cette note présente successivement :

- Les grands équilibres budgétaires ;
- L'évolution des dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- L'inscription des recettes complémentaires qui permettent l'équilibre de chacune des sections.

Les montants indiqués pour les chapitres présentés ci-dessous sont ceux après prise en compte du budget supplémentaire.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2025

Le Conseil Municipal a adopté le 5 février de cette année le budget primitif 2025 équilibré en recettes et en dépenses à 56 467 072 € dont :

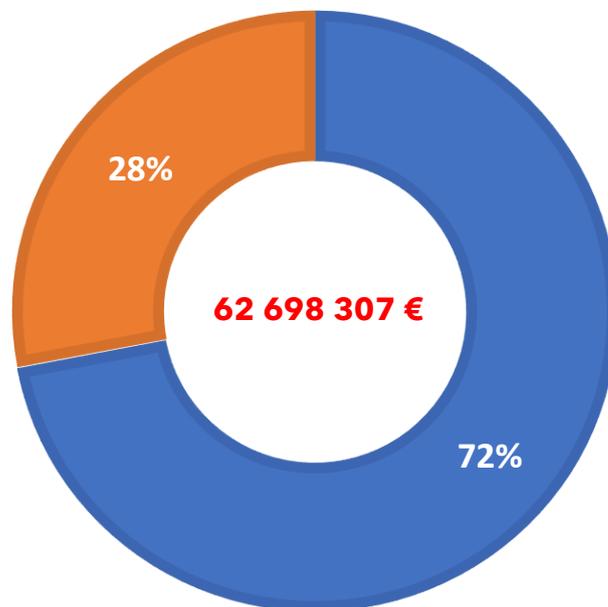
- Fonctionnement : 43 042 618 €
- Investissement : 13 424 454 €

La présente décision modificative spécifique augmente les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 2 106 787 € (+4.89%)
- Investissement : 4 124 448 € (+30.72%)

Après adoption du budget supplémentaire, le budget de la Commune représentera un total de 62 698 307 € réparti pour les deux sections comme suit :

- Fonctionnement : 45 149 405 €
- Investissement : 17 548 902 €



■ Fonctionnement ■ Investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux ajustements pour les dépenses concernent :

- l'intégration de 885 976 € pour ajuster les prévisions des **charges à caractère général** portant ce chapitre à la somme de 10 148 240 € ;
- l'ajustement des **dépenses de personnel** pour 750 122 € portant ainsi ce chapitre à la somme de 25 230 500 € ;
- **les atténuations de produits** pour la prise en compte du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) pour la somme de 390 384 € portant le chapitre à la somme de 1 509 111 € ;
- l'ajustement pour 20 305 € des **autres charges de gestion courante** portant le chapitre à la somme de 2 814 859 € ;
- les **charges financières** restent à l'identique pour 283 221 € ;
- les **charges spécifiques** restent à l'identique à 48 475 € ;
- le **virement à la section d'investissement** reste à l'identique pour 500 000 € ;
- les **opérations d'ordre de transferts entre sections** augmentent de 60 000 € du fait de l'ajustement des dotations aux amortissements pour totaliser 4 615 000 €.

Les principaux ajustements pour les recettes concernent :

- l'intégration de la revalorisation des bases pour 445 935 € portant le chapitre **impôts et taxes** à 32 136 319 € ;
- les **atténuations de charges** restent à l'identique à la somme de 356 300 € ;
- **le produit des services versés par les usagers** reste à l'identique à 4 004 674 € ;
- les dotations et participations augmentent de 57 184 € (DGF totale de 784 526 €) portant ce chapitre à 5 745 849 € ;
- les **autres produits de gestion courante** restent à l'identique pour 483 183 € ;
- les **opérations d'ordre de transferts entre sections** sont maintenues à 822 080 € ;
- la **reprise du résultat de fonctionnement** reporté pour 1 600 000 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce budget supplémentaire reprend les dépenses reportées pour 2 112 583 €.

Les principaux ajustements pour les dépenses concernent :

- les **immobilisations incorporelles** restent à l'identique à 771 300 € ;
- les **subventions d'équipements** restent à l'identique à 48 000 € ;
- l'augmentation de 512 259 € du poste des **immobilisations corporelles** pour les travaux réalisés sur la ville portant le chapitre à la somme de 7 314 517 € ;
- l'ajustement des **immobilisations en cours** pour 336 000 € portant l'enveloppe à la somme de 1 795 526 € ;
- la **taxe d'aménagement** reste à l'identique à 400 000 € ;
- le **remboursement de la dette** reste à l'identique à 1 582 043 € ;
- les **participations et créances** rattachées restent à l'identique à 33 033 € ;
- les **autres immobilisations financières** restent à l'identique à 10 000 € ;
- les **opérations pour compte de tiers** sont augmentées de 1 163 606 € et portées à 3 834 966 € pour intégrer l'aménagement du Parc des Coudrays ;
- les **opérations d'ordre de transferts entre sections** sont maintenues à 822 080 € ;
- les **opérations patrimoniales** restent à l'identique à 700 000 € ;

LES RECETTES

Ce budget supplémentaire reprend les recettes reportées pour 1 089 807 € dont un million d'euros d'emprunt.

Les principaux ajustements pour les recettes concernent :

- les subventions d'investissement restent à l'identique à 1 526 499 € ;
- le chapitre **emprunt** est revu à la baisse à 2 000 000 € dont 1 000 000 € d'un emprunt reporté de 2024 ;
- le **FCTVA** est augmenté de 281 001 € ce qui porte ce chapitre à 1 281 001 € ;
- **la taxe d'aménagement** reste à l'identique à 20 000 € ;
- les **dépôts et cautionnements** reçus restent à l'identique à 2 000 € ;
- l'intégration de l'affectation du résultat de 3 482 669 € dans le chapitre **excédents de fonctionnement capitalisés** ;
- les **produits de cessions d'immobilisations** restent à l'identique pour 10 000 € ;
- les **opérations pour compte de tiers** sont augmentées de 1 063 606 € pour intégrer l'aménagement du Parc des Coudrays ;
- le **virement de la section de fonctionnement** reste à l'identique pour 500 000 € ;
- les **opérations d'ordre de transferts entre sections** augmentent de 60 000 € suite à l'ajustement des dotations aux amortissements portant le chapitre à 4 615 000 € ;
- les **opérations patrimoniales** restent à l'identique à 700 000 € ;
- le **solde d'exécution de la section d'investissement reporté** de 2024 constitue un excédent de financement de 147 366 €